

MONTEA

Sicaf immobilière publique de droit belge
Société en commandite par actions
Industrielaan 27
9320 Erembodegem (Aalst)
www.montea.com
RPM Dendermonde
N° de TVA BE 0417.186.211

Les associés sont priés d'assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le mardi 18 mai 2010 à 10 heures au siège de la société, dont l'ordre du jour et les propositions de résolution sont les suivants (à consulter également sur notre site internet : www.montea.com):

1. Rapports du Gérant relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés de la société arrêtés au 31 décembre 2009.
2. Rapports du Commissaire relatifs aux comptes annuels précités.
3. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009 et affectation du résultat.

Proposition de résolution: L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009. L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé selon la proposition du Gérant, prévoyant le versement d'un dividende brut de 2,09 EUR par action.

4. Communication des comptes annuels consolidés.
5. Décharge au Gérant, au Représentant Permanent du Gérant et au Commissaire.

Proposition de résolution: L'assemblée générale accorde par vote séparé décharge au Gérant, au Représentant Permanent du Gérant et au Commissaire en fonction pendant l'exercice social 2009, pour leur mandat accompli au cours de l'exercice clôturé.

6. Approbation de la rémunération du Gérant pour l'exercice social 2010 en cours.

Proposition de résolution: L'assemblée générale approuve un montant de 440.000,00 EUR à titre de rémunération du Gérant pour l'exercice social 2010 en cours.

7. Avis à l'assemblée de la démission de la SPRL 'Tehos', ayant comme représentant permanent Monsieur Frédéric Sohet, comme administrateur et administrateur délégué de la SA 'Montea Management' et ce à partir du 15/02/2010. Avis également de la démission de Monsieur Frédéric Sohet comme représentant permanent de la SA 'Montea Management', Gérant de la SCA 'Montea'.
8. Avis à l'assemblée de la nomination de la SPRL 'DDP Management', représentée par son gérant unique Monsieur Dirk De Pauw, comme dirigeant effectif ad interim de la SCA 'Montea', en remplacement de la SPRL 'Tehos'.
Avis à l'assemblée de la nomination de la SPRL 'DDP Management', représentée par son représentant permanent Monsieur Dirk De Pauw, comme administrateur délégué de la SA 'Montea Management', en remplacement de la SPRL 'Tehos'.
Avis également de la nomination de Monsieur Dirk De Pauw comme représentant permanent ad interim de la SA 'Montea Management', Gérant de la SCA Montea, en remplacement de Monsieur Frédéric Sohet.
9. Avis de la proposition du renouvellement du mandat de la SPRL 'Philip Van Gestel' avec comme représentant permanent Monsieur Philip Van Gestel, et ce sous la condition suspensive de l'approbation de la CBFA.
10. Nomination - sous la condition suspensive de l'approbation de la CBFA - de la société civile sous la forme d'une SCRL "Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises", ayant son bureau a 1831 Diegem, De Kleetlaan, 2, représentée par son représentant permanent Madame Christel Weymeersch, comme commissaire de la présente société pour les comptes annuels et les comptes annuels consolidés jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.
Détermination de la rémunération du commissaire selon la proposition du Gérant.

Proposition de résolution:

L'assemblée générale décide, selon la proposition du Gérant, de nommer - sous la condition suspensive de l'approbation de la CBFA - la société civile sous la forme d'une SCRL "Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises", ayant son bureau a 1831 Diegem, De Kleetlaan, 2, représentée par son représentant permanent Madame Christel Weymeersch, comme commissaire de la présente société pour les comptes annuels et les comptes annuels consolidés jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Sur proposition du Gérant, la rémunération pour le mandat de commissaire pour les comptes annuels et pour les comptes annuels consolidés est fixée à 37.000,00 EUR par an. La rémunération sera adaptée annuellement à l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

11. Adaptation des statuts coordonnés de la société suite au déplacement du siège social à 9320 Erembodemgem (Aalst), Industrielaan 27.
12. Divers.

Pour être admis à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres au plus tard le 10 mai 2010 au siège de la société.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent faire connaître leur intention d'assister à l'assemblée générale, par simple lettre adressée au siège de la société, pour le 10 mai 2010 au plus tard.

Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent présenter au siège de la société, une attestation établie par le teneur de comptes agréé, pour le 10 mai 2010 au plus tard.

Les procurations doivent être déposées au bureau de l'assemblée.

Pour la SA 'Montea Management', gérant.